

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
DU CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DES ETUDES, DE LA
STRATEGIE ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES**

**ARRETE N° 2015-ESAJ-0025
relatif à la composition de la Conférence de Territoire de l'Indre et Loire**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1434-17,

Vu le décret n°2010-347 du 31 mars 2010, relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire,

Vu le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

Vu, le décret n° 2014-1118 du 02 Octobre 2014 prorogeant le mandat des membres des Conférences de Territoire jusqu'au 31 Mars 2016,

Vu l'arrêté en date du 12 Mai 2015, relatif à la composition de la Conférence de Territoire de l'Indre et Loire,

Vu les propositions faites en application des dispositions de l'article D.1434-2 du décret n°2010-347 susvisé,

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article D.1434-2 du décret n° 2010-347 susvisé,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 12 Mai 2015,

ARRETE

Article 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n° 2015-ESAJ-0008 du 12 Mai 2015 sont rapportées.

Article 2 : La conférence de territoire est composée de 44 membres, répartis au sein de 11 collèges.

Article 3 : La durée du mandat des membres de la conférence de territoire est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 4 : Le 1^{er} collègue est composé de représentants des établissements de santé. Il comprend au plus 10 membres :

Cinq représentants des personnes morales gestionnaires :

Titulaires	Suppléants
Richard DALMASSO Directeur général Adjoint au CHRU de Tours <i>Proposé par la F.H.F.</i>	Christophe BLANCHARD Directeur du Centre Hospitalier de Chinon <i>Proposé par la F.H.F.</i>
Claude EDERY Directeur du CHIC d'Amboise Château- Renault <i>Proposé par la F.H.F.</i>	<i>En cours de désignation</i>
Christophe ALFANDARI Président du conseil de surveillance Clinique Saint-Gatien <i>Proposé par la F.H.P</i>	Stéphane RICHARME Directeur de la Clinique Velpeau <i>Proposé par la F.H.P</i>
Thierry CHAGNAUD Directeur Général du Pôle Santé Léonard de Vinci <i>Proposé par la F.H.P</i>	Sylvie LEFEVRE Directrice Générale de la Clinique Alliance <i>Proposé par la F.H.P</i>
Serge LOPEZ Directeur Général Adjoint de la Mutualité Française Indre-Touraine <i>Proposé par la F.E.H.A.P.</i>	Bruno PAPIN Directeur du Centre de Réadaptation Cardio Vasculaire Bois Gibert - Ballan Miré <i>Proposé par la F.E.H.A.P.</i>

Cinq présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Professeur Gilles CALAIS Président de la CME du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours <i>Proposé par la F.H.F.</i>	Docteur Marc LAGIER Président de la CME du Centre Hospitalier de Chinon <i>Proposé par la F.H.F.</i>
Docteur Isabelle REBEN Présidente de la CME du Centre Hospitalier de Loches <i>Proposée par la F.H.F.</i>	Docteur Catherine GAILLARD-SIZARET Présidente de la CME du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise <i>Proposée par la F.H.F.</i>
Docteur Eric HAZOUARD Président de la CME de la Clinique de l'Alliance de Saint Cyr Sur Loire <i>Proposé par la F.H.P.</i>	Docteur Gaëtan LERAILLER Président de la CME de la Clinique Saint Gatien de Tours <i>Proposé par la F.H.P.</i>
Docteur Christofe LEISNER Président de la CME du Pôle Santé Léonard de Vinci de Chambray Les Tours <i>Proposé par la F.H.P.</i>	<i>En cours de désignation</i>
Docteur Catherine MONPERE Présidente de la CME du CRCV Bois Gibert <i>Proposée par la FEHAP</i>	Docteur Fatima IDBRIK Présidente de la CME du Centre SSR ANAS Le Courbat <i>Proposée par la FEHAP</i>

Article 5 : Le 2^{ème} collège est composé de personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux. Il comprend au plus 8 membres :

Huit représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L. 344-1 du code de l'action sociale et des familles

Titulaires	Suppléants
Pascal OREAL Directeur Général ASSAD – HAD en Touraine <i>Proposé par l'URIOPSS</i>	Cécile VERRONNEAU Directrice de la Résidence Médicalisée Hardouin Fondation Léopold Bellan <i>Proposée par l'URIOPSS</i>
Benjamin CLOUET Directeur de la Maison de retraite « La Croix Saint Paul » à Veigné <i>Proposé par le SYNERPA</i>	Brigitte CRENN Directrice de « Korian Croix Périgourd » à St Cyr Sur Loire <i>Proposée par le SYNERPA</i>
Marion NICOLAY-CABANNE Présidente de l'UDCCAS d'Indre-et-Loire <i>Proposée par l'UDCCAS</i>	Jeanne HENTRY Vice-Présidente du CCAS de Montlouis-sur- Loire <i>Proposée par l'UDCCAS</i>
Abdelkabire ESSALHI Directeur de l'EHPAD « Debrou » à Joué-lès-Tours <i>Proposé par la F.H.F.</i>	Jérôme EGGERS Directeur de l'EHPAD Résidence La croix Papillon à St Christophe sur le Nais <i>Proposé par la F.H.F.</i>
Philippe GUILLEMAIN Directeur CPO – CRP – UEROS de Fontenailles ARPS <i>Proposé par l'URIOPSS</i>	Sylvie PORHEL Directrice SAVS/SAMSAH APF <i>Proposée par l'URIOPSS</i>
Jean-Claude BRAGOULET Directeur de l'IRECOV PEP 37 <i>Proposé par l'URIOPSS</i>	Jean-François AOUILLE Administrateur de l'Association Enfance et Pluriel <i>Proposé par l'URIOPSS</i>
Sophie MOUTARD Directrice Générale « La Boisnière » Groupe SOS <i>Proposée par l'URIOPSS</i>	Alain MEYNIEL Directeur secteur hébergement et vie sociale ANAI <i>Proposé par l'URIOPSS</i>
Yves HODIMONT Directeur Général de l'ADAPEI 37 <i>Proposé par l'URIOPSS</i>	Catherine DELAVICTOIRE Directrice Générale Adjointe de l'ADAPEI 37 <i>Proposée par l'URIOPSS</i>

Article 6 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité. Il comprend au plus 3 membres.

Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Jacky CAÇÃO Directeur du pôle Montjoie <i>Proposé par l'URIOPSS</i>	Samuel GUERIN Directeur de la Maison des Adolescents <i>Proposé par l'URIOPSS</i>
Eric LEPAGE Directeur général de Entr'Aide ouvrière <i>Proposé par l'URIOPSS</i>	Sébastien ROBLIQUE Directeur de l'Association CISPEO <i>Proposé par l'URIOPSS</i>
Docteur Damien MAUGÉ administrateur ANPAA 37 <i>Proposé par l'ANPAA</i>	Docteur Jérôme BACHELLIER Chef de service Centre Port Bretagne <i>Proposé par l'ANPAA</i>

Article 7 : Le 4^{ème} collège est composé de professionnels de santé libéraux. Il comprend au plus 7 membres dont 1 représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la conférence :

Trois médecins libéraux :

Titulaires	Suppléants
Docteur Patrick JACQUET <i>Proposé par l'URPS (Médecins Libéraux)</i>	Docteur Jean-Pierre PEIGNE <i>Proposé par l'URPS (Médecins Libéraux)</i>
Docteur Raphaël ROGEZ <i>Proposé par l'URPS (Médecins Libéraux)</i>	Docteur Jean-Michel LEMETTRE <i>Proposé par l'URPS (Médecins Libéraux)</i>
Docteur Jean-Michel MATHIEU <i>Proposé par l'URPS (Médecins Libéraux)</i>	<i>En cours de désignation par l'URPS (Médecins Libéraux)</i>

Trois représentants des autres professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Nicolas HAY Pharmacien <i>Proposé par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques Région Centre-Berry-Beauce</i>	Charles BROSSET Pharmacien <i>Proposé par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques Région Centre-Berry-Beauce</i>
<i>Pas de désignation par le syndicat des masseurs-kinésithérapeutes pour le département d'Indre-et-Loire</i>	<i>Pas de désignation par le syndicat des masseurs-kinésithérapeutes pour le département d'Indre-et-Loire</i>
Marie-Odile BAYART Présidente SNIIL 37	Pascaline PAUVERT Vice-Présidente SNIIL 37

Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

Article 8 : Le 5^{ème} collège est composé de représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé. Il comprend au plus 2 membres :

Deux représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

Titulaires	Suppléants
Docteur Laurent BRECHAT Maison de santé du Véron à Avoine	Docteur Angéla RUIZ Représentante de l'Union de Caisses-IRSA
Professeur Elie SALIBA Président du réseau de périnatalité de la région Centre (PERINAT CENTRE) Hôpital Clocheville à TOURS	Docteur Franck DUCHENE Président du réseau territorial ONCOLOGIE 37 Clinique de l'Alliance à SAINT-CYR-SUR- LOIRE

Article 9 : Le 6^{ème} collège est composé de représentant d'établissements assurant des activités de soins à domicile. Il comprend au plus 1 membre :

Un représentant d'établissements assurant des activités de soins à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur du pôle sanitaire et médico-social ASSAD – HAD en Touraine <i>Proposé par l'URIOPSS</i>	Laure BLANC Directrice de l'ADMR 37 <i>Proposée par l'URIOPSS</i>

Article 10 : Le 7^{ème} collège est composé de représentant des services de santé au travail. Il comprend au plus 1 membre :

Un représentant des services de santé au travail :

Titulaire	Suppléant
Docteur Gérard MAILLIEZ AIMT <i>Proposé par la D.I.R.E.C.C.T.E.</i>	Nathalie FRANKLIN Santé BTP <i>Proposée par la D.I.R.E.C.C.T.E.</i>

Article 11 : Le 8^{ème} collège est composé de représentants des usagers. Il comprend au plus 8 membres :

Cinq représentants des associations agréées conformément à l'article L.1114-1 au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, dont une association œuvrant dans le secteur médico-social :

Titulaires	Suppléants
Hélène CHARBONNIER <i>UFC Que Choisir 37</i>	Françoise LAGORCE <i>UFC Que Choisir 37</i>
Denis BOMPAS <i>UDAF 37</i>	Christine BAISSIN <i>A.I.D.E.S.</i>
Marie-Françoise BARATON <i>AIR Centre Val de Loire</i>	Francis BARBE <i>Mouvement VIE LIBRE</i>
Mme Dominique BEAUCHAMP <i>Touraine ALZHEIMER</i>	Eugène PINSAULT <i>Aînés Ruraux de Touraine</i>
Gerhard KOWALSKI <i>UNAPEI</i>	<i>En cours de désignation</i>

Trois représentants des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées:

Titulaires	Suppléants
Gérard CHABERT Représentant départemental de l'APF <i>Proposé par le CDCPH</i>	Didier ROCQUE APN SESAM AUTISME 37 <i>Proposé par le CDCPH</i>
Catherine CHABANNE <i>Déléguée Départementale UNAFAM 37</i>	Patricia CHAUVIN Administratrice à l'ADAPEI 37 <i>Proposée par le CDCPH</i>
Jean-Claude MONToux <i>Proposé par le CODERPA</i>	Marie-Claire DULONG <i>Proposée par le CODERPA</i>

Article 12 : Le 9^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. Il comprend au plus 7 membres :

Un conseiller régional :

Titulaire	Suppléant
Isabelle GAUDRON Conseillère régionale	Saadika HARCHI Conseillère régionale Conseillère municipale de Saint-Pierre-des-Corps

Deux représentants des communautés de communes, communautés urbaines ou communautés d'agglomération :

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

Deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France :

Titulaires	Suppléants
Christian GATARD Maire de Chambray-les-Tours	Michel COSNIER Maire de Château-Renault
Alain GASPARD Maire de Champigny-sur-Veude	<i>En cours de désignation</i>

Deux représentants de conseils départementaux dont les départements sont situés en tout ou partie dans le ressort de la conférence :

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

Article 13 : Le 10^{ème} collège est composé de représentant de l'ordre des médecins. Il comprend 1 membre :

Un représentant désigné par le président du conseil régional de l'ordre des médecins :

Titulaires	Suppléants
Docteur Claude NEVEUR Rhumatologue	Docteur Philippe PAGANELLI Médecin généraliste

Article 14 : Le 11^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé d'au moins 2 membres :

Titulaires
Patrice SOUDY Mutualité Française du Centre
<i>En cours de désignation</i>
Marie-Dominique BOISSEAU

Article 15 : Le bureau de la conférence de territoire est composé :

- du Président
- assisté d'un vice-président
- au plus Huit autres membres, élus, dont au moins deux représentants de chacune des catégories de membres issus du collège 8 « représentants des usagers »

Article 16 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 17 : Le Directeur général Adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 02 Novembre 2015

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Signé : Philippe DAMIE